

**SEANCE DU
15 MAI 2025**

**RAPPORT N° V-4
25SGADB0040**

**Nombre de conseillers en exercice :
25**

**Nombre de conseillers présents :
21**

**Date de convocation :
9 mai 2025**

**Date d'affichage :
16 mai 2025**

**OBJET:
SAINT-ROMAIN-SOUS-GOURDON -
Aménagement du centre-bourg -
Autorisation de signature d'un marché à
procédure adaptée**

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 25**

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0**

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 15 mai à quatorze heures le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Salle d'exposition hub&go- 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Evelyne COUILLEROT



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté Urbaine doit réaliser l'aménagement du centre-bourg, sur la commune de Saint-Romain-sous-Gourdon.

La collectivité souhaite embellir le bourg de la commune, dans la continuité des aménagements de ce type conduits sur son territoire.

Le centre bourg de Saint-Romain-sous-Gourdon, qui a fait l'objet d'un aménagement dans les années 2000, est très minéral. Il est traversé par une route départementale (RD91). Il est organisé autour de son église romane classée monument historique.

Le projet prévoit d'aménager les abords de la RD91 et le pourtour de l'église pour environ 2800 m².

Plusieurs objectifs majeurs sont ciblés lors de la réalisation de cet aménagement :

- Créer et requalifier les espaces publics ;
- Sécuriser et valoriser les cheminements et les itinéraires piétonniers aux normes PMR ;
- Prendre en compte les itinéraires cyclables et modes doux ;
- Gérer les eaux de ruissellement et envisager une perméabilité des sols lors des aménagements ;
- Mettre en valeur les lieux avec un renouvellement de la végétation.

Cet aménagement doit notamment permettre :

- Au bourg de devenir un lieu de rencontre privilégié ;
- De reconnecter l'ensemble des établissements publics (école, crèche, garderie, auberge, mairie...) ;
- De mettre en valeur l'église romane classée monument historique et ses abords.

Pour la mise en œuvre de ces travaux d'aménagement, une procédure adaptée ouverte a été lancée le 19 février 2025, à l'issue de laquelle l'offre de l'entreprise COLAS France a été jugée économiquement la plus avantageuse et a donc été retenue. L'offre concerne le lot 1 VRD, pour un montant de 128 711,50 € HT (réparti en une tranche ferme de 104 955,50 € HT et une tranche optionnelle 1 de 23 756,00 € HT).

Cependant, en l'absence d'offre reçue dans les délais impartis, le lot 2 a été déclaré infructueux. Une nouvelle procédure adaptée a alors été lancée.

A noter, une subvention a été sollicitée auprès de l'Etat (DETR, à hauteur de 30 %) mi-février 2025 pour la réalisation de ces travaux.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer le marché à intervenir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché correspondant au lot 1 VRD de l'opération consistant à aménager le centre-bourg de la commune de Saint-Romain-sous-Gourdon avec l'entreprise COLAS France, domiciliée rue du Bois Clair, 71 300 MONTCEAU-LES-MINES, pour un montant de 128 711,50 € HT (réparti en une tranche ferme de

104 955,50 € HT et une tranche optionnelle 1 de 23 756,00 € HT).

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 mai 2025
et publié, affiché ou notifié le 16 mai 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



La secrétaire de séance,
Evelyne COUILLEROT

